

Les crédits

les langues officielles, les femmes, les collectivités minoritaires et culturelles et les autochtones. De fait, nous financerons encore plus les programmes s'adressant aux économiquement faibles et aux plus démunis. Nous traitons certainement de l'un de ces secteurs aujourd'hui et voilà pourquoi je suis heureux d'être ici.

Nos réalisations sont probantes dans les deux domaines dont nous discutons aujourd'hui, notre engagement à l'égard de l'enseignement postsecondaire et de l'alphabétisation. Je vous montrerai que nous avons maintenu et renforcé notre appui à l'égard de tous les aspects de l'enseignement supérieur et de l'alphabétisation, car nous comprenons l'importance des ressources humaines au Canada pour notre développement tant social qu'économique.

Notre engagement fondamental a été exposé dans le discours du Trône d'octobre 1986 et nous n'en avons pas dévié.

Nous avons dit alors que le gouvernement était déterminé à appuyer, de concert avec les provinces et les territoires, un système d'enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence et l'égalité des chances. Ces thèmes jumeaux de l'excellence et de l'égalité des chances sous-tendent les initiatives que nous avons mises sur pied ces dernières années pour appuyer l'enseignement supérieur. En outre, ce sont eux qui nous incitent à continuer de collaborer avec les gouvernements provinciaux et à leur accorder des ressources financières au moyen des transferts fédéraux-provinciaux.

Je voudrais signaler au passage que le député de York-Nord (M. Bevilacqua) n'a cessé de parler de diminutions. Je ne sais comment on peut parler de diminution, puisque les montants augmentent. Il n'y a pas trente-six façons de voir les choses. Nous respectons notre engagement d'appuyer l'éducation postsecondaire. Nos paiements de transfert au titre de l'éducation postsecondaire et de la santé augmenteront d'un milliard de dollars en 1990-1991 par rapport à 1989-1990. Au cours des cinq années qui viennent, le FPE fournira 25 milliards de plus que durant les cinq années précédentes. C'est une augmentation indéniable.

Je voudrais maintenant donner une vue d'ensemble du rôle du gouvernement fédéral dans le financement de l'enseignement postsecondaire. Ce rôle a évolué avec le temps et englobe maintenant quatre principaux secteurs de dépenses. Il s'agit des contributions générales aux

provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, qu'on qualifie habituellement de Financement des programmes établis ou FPE; du soutien aux travaux de recherche effectués par les ministères fédéraux, mais surtout par les trois conseils subventionnaires de recherches, c'est-à-dire le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines; de l'aide financière aux étudiants principalement au moyen du Programme canadien de prêts aux étudiants, mais aussi de bourses décernées par divers ministères et organismes fédéraux; de même que d'autres bourses fédérales directes comme l'éducation supérieure des membres des forces armées, des détenus des établissements correctionnels fédéraux, ainsi que des Indiens et des Inuit canadiens.

On estime que les dépenses du gouvernement fédéral dans ces quatre secteurs totaliseront quelque sept milliards de dollars pour 1989-1990. Comme le Canada consacre maintenant plus de 12 milliards par année à l'enseignement postsecondaire, l'importance du soutien financier du gouvernement fédéral est évidente.

Environ 75 p. 100 des sept milliards sont versés aux provinces et aux territoires au moyen de transferts fiscaux et pécuniaires dans le cadre du FPE. Les députés d'en face ont exprimé certains doutes quant à notre compétitivité à l'échelle mondiale et à l'optimisation de nos ressources humaines. D'après ce qu'on m'a dit, nous nous classons au deuxième rang dans le monde, après les États-Unis, pour notre contribution à l'enseignement postsecondaire. Nous figurons également parmi les trois pays qui dépensent le plus dans le domaine de l'éducation, avec la Suède et les Pays-Bas.

Nous devons évidemment tendre à demeurer dans le peloton de tête des nations industrialisées. C'est pourquoi nous insistons sur un enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence et l'égalité des chances. Notre programme de bourses et de centres d'excellence et le soutien que nous accordons aux conseils subventionnaires contribuent à l'atteinte de l'excellence en sciences, en recherche et en éducation supérieure.

Pour ce qui est du Financement des programmes établis, je tiens à souligner que les transferts fédéraux aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et de la santé ne sont pas seulement substantiels, mais qu'ils continuent de croître à un taux respectable. Sous le